RAPPORTS DU **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS
2 rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 décembre 2020

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

VDL Audit, SARL au capital de 108 400 €
1 rue du Coigneau, 45100 Orléans - 02 38 42 09 26
RCS Orléans : 487 749 384
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC d'Orléans

RAPPORT
DU **COMMISSAIRE**
AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS
2 rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 décembre 2020

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

VDL Audit, SARL au capital de 108 400 €
1 rue du Coigneau, 45100 Orléans - 02 38 42 09 26
RCS Orléans : 487 749 384
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC d'Orléans

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Blois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthodes comptables résultant de la première application des règlements ANC 2018-06 et 2020-08 applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2020, et relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Commissaire aux comptes · VDL AUDIT · CRCC ORLEANS

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note « changement de méthodes comptables » de l'annexe expose les changements de méthodes comptables survenus au cours de l'exercice, résultant de la première application des règlements ANC 2018-06 et 2020-08, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2020, et relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de votre bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.

  Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Orléans, le 31 Août 2021

Le Commissaire aux Comptes,

VAL DE LOIRE AUDIT
Rémi LEMAIRE

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE			- €	
Immobilisations incorporelles	**5 076 €**	**5 076 €**	**- 0 €**	**- 0 €**
Frais d'établissement			- €	
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 076 €	5 076 €	- 0 €	- 0 €
Immobilisations incorporelles en cours			- €	
Avances et acomptes			- €	
Immobilisations corporelles	**15 775 344 €**	**9 806 763 €**	**5 968 582 €**	**5 504 085 €**
Terrains	3 544 652 €		3 544 652 €	
Constructions	11 849 413 €	9 648 139 €	2 201 274 €	4 950 875 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	193 779 €	158 624 €	35 155 €	553 210 €
Immobilisations corporelles en cours			- €	
Avances et acomptes			- €	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	187 500 €		187 500 €	
Immobilisations financières	**181 866 €**	**154 197 €**	**27 669 €**	**20 975 €**
Participations et Créances rattachées			- €	
Autres titres immobilisés			- €	
Prêts	179 062 €	154 197 €	24 865 €	18 171 €
Autres	2 804 €		2 804 €	2 804 €
Total I	15 962 286 €	9 966 036 €	5 996 250 €	5 525 060 €
ACTIF CIRCULANT			- €	
Stocks et en-cours			- €	3 306 €
Créances			- €	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	227 €		227 €	
Créances reçues par legs ou donations	199 596 €		199 596 €	
Autres	688 160 €	253 590 €	434 570 €	568 181 €
Valeurs mobilières de placement	2 587 863 €	35 261 €	2 552 602 €	2 714 453 €
Instruments de trésorerie			- €	
Disponibilités	3 965 401 €		3 965 401 €	3 599 719 €
Charges constatées d'avance	9 541 €		9 541 €	4 908 €
Total II **Total II**	7 450 787 €	288 850 €	7 161 937 €	6 890 568 €
Frais d'émission des emprunts (III)	- 567 €	- €	- 567 €	- €
Primes de remboursement des emprunts (IV)			- €	
Ecarts de conversion Actif (V)			- €	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**23 412 506 €**	**10 254 886 €**	**13 157 620 €**	**12 415 628 €**

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	10 911 671 €	10 974 418 €
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	189 659 €	- 201 733 €
Situation nette (sous total)	**11 101 329 €**	**10 772 685 €**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	**201 323 €**	
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	**11 302 652 €**	**10 772 685 €**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	**187 500 €**	
Fonds dédiés	**134 804 €**	
Total II	**322 304 €**	
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges	**201 940 €**	
Total III	**201 940 €**	**- €**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

Total III bis	**- €**	**- €**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**579 740 €**	**642 402 €**
Emprunts et dettes financières diverses	**206 410 €**	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**121 273 €**	**74 450 €**
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	**92 874 €**	**95 449 €**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	**303 726 €**	**805 869 €**
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	**26 700 €**	**23 405 €**
Total IV	**1 330 724 €**	**1 641 575 €**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**13 157 620 €**	**12 414 261 €**

Commissaire aux comptes
VDL
AUDIT
CRCC ORLEANS

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	131 €	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	23 410 €	56 307 €
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	545 801 €	221 440 €
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	76 002 €	
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 820 110 €	2 728 191 €
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 344 958 €	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	36 783 €	25 105 €
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	347 926 €	510 202 €
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits		
Total I	**4 195 120 €**	**3 541 245 €**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	59 222 €	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 277 649 €	1 955 414 €
Aides financières	430 492 €	
Impôts, taxes et versements assimilés	90 014 €	106 978 €
Salaires et traitements	988 831 €	1 408 792 €
Charges sociales	394 346 €	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	824 800 €	683 354 €
Dotations aux provisions	201 940 €	
Reports en fonds dédiés	187 500 €	
Autres charges	1 722 €	473 070 €
Aides financières		
Autres charges		
Total II	**4 456 515 €**	**4 627 608 €**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**- 261 395 €**	**- 1 086 363 €**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	51 756 €	106 147 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	7 115 €	92 415 €
Différences positives de change	35 €	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	192 624 €	518 028 €
Total III	**251 530 €**	**716 590 €**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	35 261 €	7 115 €
Intérêts et charges assimilées	13 545 €	12 179 €
Différences négatives de change	5 €	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 584 €	39 861 €
Total IV	**76 395 €**	**59 155 €**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**175 135 €**	**657 435 €**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**- 86 260 €**	**- 428 928 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	16 120 €	294 235 €
Sur opérations en capital	358 894 €	24 630 €

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		12 523 €
Total V	**375 014 €**	**331 388 €**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	37 919 €	77 709 €
Sur opérations en capital	46 176 €	12 677 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	**84 096 €**	**90 386 €**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**290 918 €**	**241 002 €**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	15 000 €	13 809 €
Total des produits (I + III + V)	**4 821 665 €**	**4 589 223 €**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**4 632 006 €**	**4 790 958 €**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**189 659 €**	**- 201 735 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Commissaire aux comptes
VDL AUDIT
CRCC ORLEANS

Association Diocésaine

de Blois

Annexe aux comptes annuels

(Décret n°83-1020 du 29.11.83 – articles 7, 21, 24 début 24-1, 24-2, 24-3)

Objet social, activités, missions réalisées et moyens mis en œuvre :

L'Association diocésaine de Blois (A.D.B.) est une association conforme à la Loi du 1er juillet 1901, au titre IV modifié de la Loi du 9 décembre 1905 de Séparation concernant les associations cultuelles et s'appuie sur le modus vivendi de 1921-1924, traité diplomatique en forme simplifiée entre la France et le Saint-Siège. Elle a son siège à Blois, 2 rue Porte Clos-Haut (Loir et Cher).
L'A.D.B. couvre un ensemble de services de l'Eglise Catholique dans le diocèse de Blois (département de Loir et Cher) tant pastoraux qu'administratifs.
Le but et l'objet de l'A.D.B. sont précisés dans les articles 2 et 3 de ses statuts :
« Subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise Catholique.
L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice du culte dans le diocèse.
L'acquisition ou la location des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes.
Pourvoir au traitement d'activité et éventuellement de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination des autorités compétentes, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salariés des employés de l'Eglise.
L'acquisition ou la location et l'administration temporelle du Grand Séminaire, Petits Séminaires et de leurs annexes ».
L'AD.B. est présidé, de droit, par l'évêque.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable et faits caractéristiques significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

Crise sanitaire :
La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant à remettre en cause le caractère approprié de la convention de la continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Mise en œuvre nouveau plan comptable :
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) relatives aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du plan comptable spécifique de la Conférence des Evêques de France (C.E.F.).

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

Règles et méthodes comptables

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître un total de 13 157 620 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté selon les règles comptables et adapté aux spécificités des associations diocésaines, affiche un total des produits de 4 821 665 €, un total des charges de 4 632 007 € et **dégage un résultat net de 189 658 € (excédent)**.
L'exercice a une durée de 12 mois, et concerne la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par les services de l'économat diocésain le 30 juillet 2021.

Règles générales :
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

La comptabilité a été établie conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement A.N.C. 2018-06, du 5 décembre 2018, remplaçant le P.C.G. 1999.
- La loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- Le décret 83-1020 du 29 novembre 1983 ;
- Les règlements comptables :
  - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs ;
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Sauf pour l'intégration en 2002 des immeubles non immobilisés qui ont été intégrés soit au coût historique (avec éventuelle conversion anciens francs et francs en euros), soit à l'euro symbolique pour les immeubles (un euro par élément immobilier) pour les éléments dont la valeur d'acquisition n'était pas connue.

Méthode des comptes additionnés :

Les comptes des paroisses et services diocésains sont additionnés à ceux de la curie.
Comme pour les exercices qui précédent, il a été procédé à la neutralisation d'écritures dans le dossier d'addition. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais il permet d'éviter une double comptabilisation.

Il n'y a eu pas de changement notable de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

Changement de méthode de présentation / comptabilisation :

La première application du règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce règlement exige la comptabilisation des legs et des donations dès leur acceptation par l'Association diocésaine de Blois. Du fait des délais, parfois longs, pour jouir des biens légués, un dispositif d'écritures comptables de « fonds reportés » destiné à neutraliser la constatation du produit du legs ou de la donation, jusqu'à la délivrance complète et effective de ceux-ci et/ou l'encaissement des fonds provenant de la réalisation de biens légués, est mis en place.

Cette réforme a une incidence forte sur le traitement des legs en terme de présentation des comptes, de suivi et de dénouement ce qui impacte de manière significative les résultats de l'exercice 2020. Les legs deviennent des produits récurrents.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation à effet rétrospectif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n° 2018-6 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Le bilan certifié respecte l'intangibilité du bilan d'ouverture, pour autant certaines catégories ont été regroupées.

Cf. annexe : état comparatif N / N-1, respectant le règlement A.N.C. n° 2018-06

Notes sur les postes de l'actif

Immobilisations corporelles et incorporelles :
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais accessoires (droits de mutations, honoraires ou commission et frais d'acte) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Cf. annexe : tableau de mouvements des immobilisations du siège.

Amortissements :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Terrain et aménagements :	20 ans
Constructions	20 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	1 à 3 ans
Mobilier	5 ans

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC

En revanche l'approche par composants, qui concerne les dépenses de remplacement et de gros entretien, introduite par le règlement C.R.C. n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicable depuis le 1er janvier 2005 n'est pas retenue.
Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés :
L'état de la succession au jour du décès est établi à partir des informations fournies par le notaire et les établissements financiers. Il existe plusieurs catégories de legs à réaliser : immeubles, contrats d'assurance-vie, biens mobiliers, titres détenus dans un portefeuille.
Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés dans un compte spécifique de l'actif immobilisé du bilan. La valeur d'entrée du bien est la valeur vénale du bien à la date du fait générateur.

Immobilisations financières :
Valeurs mobilières de placement et autres titres immobilisés
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les frais sont comptabilisés en charges financières. Le montant de ces valeurs mobilières de placement s'élève à 2 587 863 €. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est alors constituée du montant de la différence au 31 décembre 2020. Elle s'élève à la somme de 35 261 € à la clôture de l'exercice. Il peut exister une différence de prix de revient entre les informations délivrées par les établissements bancaires et les montants enregistrés en comptabilité. Cela provient du mode de calcul retenu (« Premier Entré – Premier Sorti » ou « Coût Unitaire Moyen Pondéré »). Si des décalages ont été constatés durant cet exercice, ils ne sont pas significatifs.

Créances et dettes :
Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 199 596 €. Les autres créances pour un montant de 688 159.82 € sont composées :
des divers à recevoir pour 435 190.55 €
des avances qui ont été faites à l'Association R.U.S.L. pour 184 774.05 €. Il est à noter que même si l'Association R.U.S.L. ne devrait plus avoir à solliciter d'aide financière de l'Association diocésaine et devrait pouvoir commencer à rembourser les avances faites par le diocèse, une provision pour comptes débiteurs a été constatée pour la totalité de cette avance. Elle vient diminuer le montant total des créances.

Trésorerie :
Le poste trésorerie comprend les quelques placements des paroisses ainsi que les disponibilités bancaires pour un montant global net de provisions égal à 3 965 401 €.

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

Notes sur les postes de l'actif

Fonds propres :
Il s'agit des affectations des résultats des années antérieures portées en Fonds propres sans droit de reprise.

Subventions d'équipement :
Les subventions d'équipement sont amorties au même rythme que les immobilisations financées.

Provisions :
Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'Association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes des legs ou donations :
Elles correspondent aux dettes qui résultent des successions. Elles sont isolées dans un compte spécifique « dettes des legs et donations ».

Fonds reportés et Fonds dédiés :
Ce sont deux innovations majeures du nouveau plan comptable. Les fonds dédiés sont les lignes comptables qui enregistrent au passif, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des donateurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris. Les fonds reportés : à la fin de l'exercice pour les biens reçus par legs destinés à être cédés et comptabilisés en compte 24, il convient de ne pas enregistrer d'amortissement, mais de comptabiliser une éventuelle dépréciation, et de neutraliser le produit du legs avec les comptes 1911 « Fonds reportés sur legs » et 6891 « Reports en fonds reportés ». Au 31 décembre 2020, 134 804 € ont été comptabilisés en fonds dédiés (solde d'un don de la Fondation Gassurp) et 187 500 € ont été comptabilisés en fonds reportés (terres agricoles provenant d'une succession et non encore cédées).

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant Global
Fonds dédiés	- €	134 804.00 €	- €			134 804.00 €
Fonds reportés legs et donations	- €	- €	- €	187 500.00 €		187 500.00 €
Total	**- €**	**134 804.00 €**	**- €**	**187 500.00 €**	**- €**	**322 304.00 €**

Autres dettes
Les autres dettes sont composées des divers à payer pour 303 726 €. Une part significative de ces dettes sont constituées de legs reçus et à reverser.

Emprunts :
La Curie a contracté le 30 janvier 2017 un emprunt de 400 000 € auprès de la Banque CIC-Ouest au TEG de 0.79 % sur une période de 4 ans pour financer différents travaux de rénovation et/ou aménagement sur des biens immobiliers diocésains, notamment dans les presbytères de Vendôme La Madeleine, Onzain et Blois Saint-Pierre de

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

Cabochon, ainsi que pour les studios de RCF 41 à la maison diocésaine. La totalité des fonds est débloquée depuis fin 2017.
D'autre part la curie a contracté le 14 mai 2019 un emprunt de 700 000 € auprès de la Banque CIC-Ouest au TEG de 1.06% sur une période de 4 ans pour financer essentiellement des travaux de remise en état du presbytère de Romorantin après les inondations et de réfection des toitures et du gros œuvre au presbytère de Montoire sur le Loir. Au 31 décembre 2020, la totalité des fonds était débloquée.
Au 31 décembre 2020, il y restait 587 040.13 € à amortir pour ces deux emprunts (intérêts compris).

Notes sur les postes du compte de résultat

Produits d'exploitation :

Même si les recettes de casuels ont globalement diminué, c'est surtout les collectes (quêtes, dons) qui ont considérablement chuté : - 265 118 €. Les collectes en ligne et/ou exceptionnelles n'ont que très partiellement compensé cette diminution. En revanche la baisse d'activité a engendré une très nette baisse des charges d'exploitation. La crise sanitaire a considérablement ralenti l'activité paroissiale, mais aussi et surtout celle des pèlerinages.

En vertu d'un décret épiscopal en date du 31 décembre 2008, modifié par un décret épiscopal en date du 21 novembre 2017, la contribution des paroisses au budget du diocèse pour l'année 2020 s'est élevée à 107 052 € déduction faite de la progression de la collecte du Denier entre les deux derniers exercices. Toutefois ce montant a été minoré de 19 310 €, sommes perçues au cours du 2ème semestre 2020 au titre des collectes organisées avec la C.E.F. au profit des paroisses pour compenser les pertes de revenus durant le confinement (quêtes en ligne et appel exceptionnel). Ces sommes avaient été comptabilisées en 2020 en produits à recevoir dans les paroisses et en charges à payer dans la comptabilité de la curie. La collecte réalisée au cours du 1er semestre 2020 avait été déduite de la contribution de l'an dernier.

Produits et charges financiers :

En matière de charges et de produits financiers, une provision pour dépréciation de l'ensemble des portefeuilles, a été constituée pour 35 261 €, alors qu'une reprise de 7 115 € a été constatée pour ces mêmes portefeuilles. Le risque lié à une dépréciation des portefeuilles demeure. Pour pouvoir maintenir un certain niveau de performance des placements, des profils de gestion dynamiques continuent d'être maintenus par les gestionnaires, et malgré l'importante volatilité des marchés actions. Le montant total des moins-values sur cession de valeurs mobilières s'élève à 27 584 € et celui des plus-values à 192 624 €. Ce montant significatif provient d'une belle performance des portefeuilles ainsi que du solde du remboursement sur des parts de SCPI. L'ensemble des autres produits financiers s'élève à 51 756 €, alors que les frais financiers s'élèvent à 10 141 €, auxquels peuvent être ajoutés les intérêts d'emprunt pour 3 404 €.

Produits et charges exceptionnels :

Du fait de changement de comptabilisation des produits des legs, qui deviennent des produits récurrents, le montant des produits exceptionnels est impacté. Toutefois la cession d'actif est très importante avec un montant de 354 706.92 €. Il s'agit de la vente

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

du presbytère de Selles sur Cher et de divers biens immobiliers. Les charges exceptionnelles s'élèvent à un montant de 37 919 €.

Bénévolat :

La contribution volontaire effectuée à titre gratuit (bénévolat) demeure très importante dans les secteurs paroissiaux et les services diocésains. Elle est réduite à la curie. Au sujet des dispositions de l'article 211-4 du règlement 2018-06, la C.E.F. considère que les missions bénévoles réalisées au sein de l'Eglise ne sont que les devoirs du baptisé, qui traduit en acte son engagement pour son Eglise. En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes de l'Association diocésaine n'ont pas été réalisés.

Engagement hors bilan :

- Une convention de gestion, datée du 30 septembre 1993 entre l'Association diocésaine de Blois et la S.A. Jacques Gabriel, stipule que, dès réception des travaux, l'immeuble concerné sera loué par la société d'HLM Jacques Gabriel à l'Association R.U.S.L. pour une durée de 55 ans non renouvelable.
  L'Association diocésaine de Blois se porte fort pour se substituer financièrement à l'Association R.U.S.L. si celle-ci venait à ne plus honorer ses engagements.

- L'Association diocésaine de Blois a
  - accordé, le 9 janvier 2006, un prêt à usage, ou commodat trentenaire au profit de la Communauté des Béatitudes pour le domaine de Burtin à Nouan-le-Fuzelier (Loir et Cher), propriété de l'Association diocésaine ;
  - accordé, le 11 février 2014, un prêt à usage, ou commodat trentenaire au profit de l'Association « Les Amis de Jérusalem à Magdala » pour le compte des Fraternités de Jérusalem pour le domaine de la Briquerie à La-Ferté-Imbault (Loir et Cher), propriété de l'Association diocésaine ;
  - a signé un bail emphytéotique, le 7 août 2001, avec « l'Association du Domaine de Saint Georges » qui assure la gestion du domaine sis à Saint-Martin-des-Bois (Loir et Cher), propriété de l'Association diocésaine de Blois.

Liste des annexes :

état comparatif N / N-1, respectant le règlement A.N.C. n° 2018-06
tableau de variation des immobilisations et amortissements du siège
tableau de variation des fonds propres

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	5 075,78	5 075,79	-0,01	-0,01
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 544 651,98		3 544 651,98	3 176 334,77
Constructions	11 849 412,87	9 648 138,59	2 201 274,28	1 990 863,62
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	193 779,31	158 624,01	35 155,30	335 628,61
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**187 500,00**		**187 500,00**	
Immobilisations Financières				
Prêts	179 062,08	154 197,37	24 864,71	18 171,21
Autres	2 804,00		2 804,00	2 804,00
TOTAL (I)	**15 962 286,02**	**9 966 035,76**	**5 996 250,26**	**5 523 802,20**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				**3 305,66**
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	226,52		226,52	2 002,27
Créances reçues par legs ou donations	199 596,00		199 596,00	
Autres	688 159,82	253 589,76	434 570,06	566 069,43
Valeurs mobilières de placement	**2 587 862,89**	**35 260,62**	**2 552 602,27**	**2 714 453,11**
Disponibilités	**3 965 401,14**		**3 965 401,14**	**3 599 719,47**
Charges Constatées d'avance	**9 540,57**		**9 540,57**	**4 908,38**
TOTAL (II)	**7 450 786,94**	**288 850,38**	**7 161 936,56**	**6 890 458,32**
Frais d'émission des emprunts (III)	**-566,52**		**-566,52**	
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**23 412 506,44**	**10 254 886,14**	**13 157 620,30**	**12 414 260,52**

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	MONTANT	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds statutaires	10 911 670,77	10 974 418,41
Fonds propres avec droit de reprise		
Excédent ou déficit de l'exercice	**189 658,63**	**-201 733,05**
Subventions d'investissement	**201 322,89**	
TOTAL (I)	**11 302 652,29**	**10 772 685,36**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	**187 500,00**	
Fonds dédiés	**134 804,00**	
TOTAL (II)	**322 304,00**	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	**201 940,38**	
TOTAL (III)	**201 940,38**	
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**579 740,33**	**642 402,05**
Emprunts et dettes financières diverses	**206 410,06**	**418 346,85**
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**121 273,21**	**74 449,72**
Dettes des legs ou donations		**186 793,39**
Dettes fiscales et sociales	**92 873,79**	**95 449,48**
Autres dettes	**303 726,24**	**200 728,67**
Produits constatés d'avance	**26 700,00**	**23 405,00**
TOTAL (IV)	**1 330 723,63**	**1 641 575,16**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**13 157 620,30**	**12 414 260,52**

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	131,00		101,00		30,00	30
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	23 409,66		56 306,59		-32 896,93	-58
Ventes de prestations de service	545 800,78		913 639,72		-367 838,94	-40
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	76 001,86		113 110,52		-37 108,66	-33
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	1 820 110,39		1 958 453,44		-138 343,05	-7
Mécénats			28 938,08		-28 938,08	-100
Legs, donations et assurances-vie	1 344 958,27		47 881,00		1 297 077,27	2709
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	36 782,91		25 105,29		11 677,62	47
Autres produits	347 925,59		397 710,19		-49 784,60	-13
Total I	4 195 120,46		3 541 245,83		653 874,63	18
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	59 222,02		86 303,73		-27 081,71	-31
Autres achats et charges externes	1 277 648,75		1 869 109,80		-591 461,05	-32
Aides financières	430 492,14		472 795,33		-42 303,19	-9
Impôts, taxes et versements assimilés	90 013,82		106 977,52		-16 963,70	-16
Salaires et traitements	988 830,64		1 007 597,32		-18 766,68	-2
Charges sociales	394 345,54		401 194,86		-6 849,32	-2
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	824 799,91		683 354,40		141 445,51	21
Dotations aux provisions	201 940,38				201 940,38	
Reports en fonds dédiés	187 500,00				187 500,00	
Autres charges	1 722,02		274,46		1 447,56	527
Total II	4 456 515,22		4 627 607,42		-171 092,20	-4
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-261 394,76		-1 086 361,59		824 966,83	-76
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	51 756,13		106 970,85		-55 214,72	-52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	7 114,79		92 414,97		-85 300,18	-92

Commissaire aux Comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
Différences positives de change	35,02				35,02	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	192 624,00		517 203,95		-324 579,95	-63
Total III	251 529,94		716 589,77		-465 059,83	-65
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	35 260,62		7 114,79		28 145,83	396
Intérêts et charges assimilées	13 545,22		12 157,90		1 387,32	11
Différences négatives de change	5,17		21,24		-16,07	-76
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 583,74		39 861,28		-12 277,54	-31
Total IV	76 394,75		59 155,21		17 239,54	29
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	175 135,19		657 434,56		-482 299,37	-73
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-86 259,57		-428 927,03		342 667,46	-80
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	16 120,33		306 758,68		-290 638,35	-95
Sur opérations en capital	358 893,81		24 630,00		334 263,81	1357
Total V	375 014,14		331 388,68		43 625,46	13
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	37 919,47		77 709,03		-39 789,56	-51
Sur opérations en capital	46 176,36		12 676,67		33 499,69	264
Total VI	84 095,83		90 385,70		-6 289,87	-7
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	290 918,31		241 002,98		49 915,33	21
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	15 000,00		13 809,00		1 191,00	9
Total des produits (I + III + V)	4 821 664,54		4 589 224,28		232 440,26	5
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 632 005,80		4 790 957,33		-158 951,53	-3
EXCEDENT OU DEFICIT	189 658,74		-201 733,05		391 391,79	-194
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES 2020
(siège uniquement)

N° de compte	Libellé	Valeur brute début exercice	+	-	Valeur brute fin exercice
205100	LOGICIELS	5 075,78			5 075,78
213000	PROPRIETES IMMOBILIERES	4 052 400,63		113 818,89	3 938 581,74
213500	INSTALLATION MATERIEL	38 550,55			38 550,55
231501	TRAVAUX EVECHE	550 201,91			550 201,91
213502	TRAVAUX P.A. BLOIS CENTRE	287 920,25			287 920,25
213503	TRAVAUX P.A. MER	333 232,17			333 232,17
213504	TRAVAUX P.A. ROMORANTIN	822 041,25	512 630,67		1 334 671,92
213505	TRAVAUX CHARLES DE BLOIS	213 268,96			213 268,96
213506	TRAVAUX MAISON DIOCESAINE	121 089,72	241 377,26		362 466,98
213507	TRAVAUX P.A. MONTRICHARD	165 396,34			165 396,34
2135071	TRAVAUX MONTRICHARD SALLE	262 857,21			262 857,21
213508	TRAVAUX EGLISE ND VENDOME	200 705,19			200 705,19
213509	TRAVAUX P.A. CELLETTES	92 577,25			92 577,25
213510	TRAVAUX BLOIS ST JOSEPH	156 991,81			156 991,81
213512	TRAVAUX ENCOURS ST AIGNAN	1 305 842,52			1 305 842,52
213513	TRAVAUX MARCHENOIR	90 215,19			90 215,19
213514	TRAVAUX PRESBYTERE FOSSE	20 004,65			20 004,65
213515	TRAVAUX VILLEFRANCHE / CHER	137 834,74			137 834,74
213516	GROS TRAVAUX PAROISSES	42 921,45			42 921,45
213517	TRAV. ENCOURS ARCH. MAISON DIOC.	113 903,75			113 903,75
213518	TRAV AMENAGE MONDOUBLEAU	290 270,12			290 270,12
213519	MAISON DIOCES CHAUFFERIE	39 819,85			39 819,85
213520	TRAVAUX PRESBY OUCQUES	60 999,73			60 999,73
213521	TRAVAUX PRESBYTERE ST GERVAIS	93 756,01			93 756,01
213522	TRAVAUX EGLISE CHOUE	14 412,40			14 412,40
213523	TRAVAUX PRESBYTERE DROUE	94 257,53			94 257,53
213524	TRAVAUX ST VIATRE	180 342,23			180 342,23
213525	TRAVAUX SELLES SUR CHER	64 156,64			64 156,64
213526	TRAVAUX TRINITE MADELEINE	235 418,55			235 418,55
213527	TRAVAUX MONTOIRE SALLE	328 884,97	28 366,03		357 251,00
213528	TRAVAUX CONTRES LOGEMENT	45 855,37			45 855,37
213529	TRAVAUX BASILIQUE NDT	80 923,16			80 923,16
213530	TRAVAUX RCF LOCAL	292 735,63			292 735,63
213532	TRAVAUX ST PIERRE DE CABOCHON	170 710,10			170 710,10
213533	TRAVAUX ONZAIN	122 878,21			122 878,21
215400	MATERIELS	14 328,45			14 328,45
216000	ŒUVRES D'ART	112 568,17			112 568,17
218200	MATERIELS TRANSPORTS	101 071,93	12 025,76		113 097,69
218300	MATERIEL BUREAU & INFO	52 361,02			52 361,02
218400	MATERIEL INFORMATIQUE CDC	10 121,91			10 121,91
	TOTAL	**11 418 903,30**	**794 399,72**	**113 818,89**	**12 099 484,13**

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS
(siège uniquement)

N° de compte	Libellé	Type amort.	Durée	Amortissements début exercice	+	-	Amortissements fin d'exercice
2805000	AMORT. LOGICIELS	Linéaire	1 an	5 075,78			5 075,78
2813000	AMORT. IMMEUBLES ACHETES	Linéaire	20 ans	3 108 708,92	129 779,71	39 258,45	3 199 230,18
2813500	AMORT. AGCT INSTALLATION	Linéaire	3 à 20 ans	3 063 791,95	356 436,32		3 420 228,27
2816000	AMORT. ŒUVRES D'ART	Linéaire	1 an	112 568,17			112 568,17
2818200	AMORT. MAT. TRANSPORTS	Linéaire	1 à 5 ans	83 707,02	13 382,40		97 089,42
2818300	AMORT. MAT. BUREAU & INFO	Linéaire	1 à 5 ans	49 844,73	1 567,95		51 412,68
2818400	AMORT. MAT. BUREAU & INFO	Linéaire	1 à 5 ans	9 559,58	562,33		10 121,91
	TOTAL			**6 433 256,15**	**501 728,71**	**-**	**6 895 726,41**

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS -

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES - 2020

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	10 974 418 €	138 985 €	11 113 404 €	- 201 733 €			10 911 671 €
Fonds associatifs avec droit de reprise							- €
Réserves							- €
Report à nouveau							- €
Provisions pour investissements							- €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 201 733 €			201 733 €	189 659 €		189 659 €
Situation nette	**10 772 685 €**	**138 985 €**	**11 113 404 €**	**- €**	**189 659 €**	**- €**	**11 101 329 €**
Fonds propres consomptibles							- €
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							- €
Subventions d'investissement nettes	- €	- €	- €	- €	201 323 €	- €	201 322 €
Provisions réglementées							- €
Droits des propriétaires * commodat							- €
TOTAL	**10 772 685 €**	**138 985 €**	**11 113 404 €**	**- €**	**390 982 €**	**- €**	**11 302 651 €**

RAPPORT DU **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS
2 rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 décembre 2020

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

VDL Audit, SARL au capital de 108 400 €
1 rue du Coigneau, 45100 Orléans - 02 38 42 09 26
RCS Orléans : 487 749 384
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC d'Orléans

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'administration de l'Association Diocésaine de Blois,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Subvention de fonctionnement allouée à l'Association du Domaine de Saint Georges, dont monsieur Jean-Baptiste Anginot membre de l'Association diocésaine de Blois été nommé président en Janvier 2021.

Une subvention de 4 000 € a été allouée à l'Association du Domaine de Saint Georges pour son fonctionnement. Cette subvention ne fait pas l'objet d'un contrat et n'a pas de caractère de versement automatique.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS

VDL AUDIT
À chaque étape, à vos côtés.

1- Garantie financière au profit de la Résidence Universitaire Saint Louis, dont l'Association Diocésaine est membre de droit

Selon l'article 3 de la convention de gestion du 30 Septembre 1993 passée entre l'Association Diocésaine et la SA Jacques Gabriel, il est stipulé : « Dès réception de l'ensemble des travaux, à la demande de l'Association Diocésaine de Blois, l'immeuble défini à l'article 1 sera loué par la société d'HLM Jacques Gabriel à l'Association Résidence Universitaire Saint Louis pour une durée de 55 ans non renouvelable.

L'Association Diocésaine de Blois se porte fort pour se substituer financièrement à l'Association Résidence Universitaire Saint Louis si celle-ci venait à ne plus honorer ses engagements.

Les avances du Diocèse à la Résidence Universitaire se sont élevées à 184 774,05 euros à la fin de l'année 2020. Cette avance a été dépréciée à 100% sur l'exercice.

2- Subvention de fonctionnement allouée à l'Association Radio Catholique Française 41, (Monsieur Thierry CHEVALLIER, Trésorier de l'Association Diocésaine, est lui-même Trésorier de la Radio Catholique Française 41).

Une subvention de 30 000 euros a été allouée à l'Association Radio Catholique Française 41 pour son fonctionnement. Cette subvention ne fait pas l'objet d'un contrat et n'a pas de caractère de versement automatique.

3- Frais de prestations de services auprès de l'Association Bon Secours de Paris-Maisons de retraites, dont M. François FLEURY, Administrateur de l'Association Diocésaine, est lui-même Trésorier

L'Association Bon Secours de Paris-Maison de retraite a réalisé une prestation de services concernant la pension des prêtres et sœurs âgées de l'Association Diocésaine de Blois, à la Maison Charles de Blois.

La charge pour l'Association Diocésaine de Blois s'est élevée à 284 892 euros sur l'exercice.

A Orléans, le 31 Août 2021

Le Commissaire aux Comptes,

VAL DE LOIRE AUDIT
Rémi LEMAIRE

Commissaire aux comptes - VDL AUDIT - CRCC ORLEANS